

**NOTE SUR LE TISSU ECONOMIQUES
CA ROISSY PAYS DE FRANCE**

19 AVRIL 2024

Table des matières

I/ Objet	2
II/ Les définitions de l'emploi et de l'entreprise élaborées par l'INSEE.....	3
A. Emploi.....	3
B. Emploi salarié	3
C. Emploi non-salarié	3
D. Emploi total.....	4
E. Entreprise	4
F. Etablissement	4
G. Micro-entrepreneur	5
H. Entreprise individuelle.....	6
I. Micro-entreprise.....	6
J. Microgroupe.....	7
K. Les petites et moyennes entreprises (PME).....	7
L. Entreprise de taille intermédiaire.....	8
M. Grande entreprise.....	8
III/ Données statistiques avril 2024 communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ...	9
A. Nature des entreprises présentes sur le territoire : une majorité de microstructures et affaires individuelles.....	9
B. Les tranches de chiffres d'affaires des entreprises les plus petites.	10
1) Bases minimum et tranches de chiffre d'affaires	10
2) Cotisation valeur ajoutée des entreprises (CVAE).....	11
C. Tranches d'effectif des établissements implantés sur le territoire.....	12
D. Tranches d'effectifs des entreprises ayant un établissement sur le territoire.	14
Conclusions.....	19

I/ Objet

L'agence de développement économique de l'Agglomération Roissy Pays de France a souhaité disposer d'une note synthétique analysant la répartition par niveau d'emplois des entreprises implantées sur son territoire. Elle a ainsi confié à A6CMO l'analyse de ces données pour l'ensemble des entreprises, en rappelant préalablement les définitions retenues par l'INSEE en matière d'emploi et de taille d'entreprises (microentreprise, TPE, PME, entreprise intermédiaire, grande entreprise, etc).

2

II/ Les définitions de l'emploi et de l'entreprise élaborées par l'INSEE.

Avant de réaliser des analyses statistiques, l'INSEE définit les indicateurs utilisés et nous résumons ci-dessous ceux qui sont pertinents lorsqu'on souhaite étudier et comprendre l'emploi sur un territoire.

3

A. Emploi.

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familial), que l'emploi soit déclaré ou non.

B. Emploi salarié

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination

C. Emploi non-salarié

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme **qu'un salaire**. Ces personnes sont affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non-salariés : Sécurité sociale des indépendants (SSI) ou Mutualité sociale agricole (MSA). **Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre, ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).**

D. Emploi total

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Il est exprimé en nombre de personnes. Si une personne occupe plusieurs postes de travail différents sur une même période, salariés ou non-salariés, elle est comptabilisée une fois seulement, selon son statut principal, c'est à dire celui qui lui procure la rémunération la plus importante sur l'année.

4

L'emploi total est mesuré dans les "Estimations d'emploi", réalisées à partir des déclarations sociales des entreprises. **Dans les Estimations annuelles, l'emploi est mesuré la dernière semaine de l'année, et en fin de trimestre pour les Estimations trimestrielles.** Tout emploi déclaré dans les données administratives est comptabilisé. Le traitement de la multi-activité vise à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne soient comptées qu'une seule fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération.

Les Estimations d'emploi fournissent des niveaux et des évolutions de l'emploi par échelon géographique (national, régional, départemental et zone d'emploi) et secteur d'activité.

E. Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

F. Etablissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc. **L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.**

G. Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans.

Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1er janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, **les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.**

Depuis le 1er janvier 2023, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 188 700 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 77 700 euros pour une activité de prestations de services ou une profession libérale.

6

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

H. Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres.

L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. **Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, profession libérale, agriculteurs.** Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements / Sirene.

I. Micro-entreprise

La catégorie micro-entreprise définie par l'INSEE s'articule à celle de PME. Selon l'INSEE, les entreprises de moins de dix personnes ou dont le bilan n'excède pas deux millions d'euros sont des microentreprises, lesquelles dont partie des PME. On doit donc, par conformité aux définitions de l'INSEE, les considérer comme telles. Toutefois, mener une analyse territoriale en regroupant les entreprises de un à dix salariés dans un même ensemble que des entreprises comptant jusqu'à 250 salariés risque d'être trompeur. Il est donc utile d'analyser d'une part les entreprises de 1 à 10 salariés, d'autre part les entreprises de 10 à 250 et de considérer, dans une approche territoriale, ces structures comme des PME proprement dites.

Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014.

Cette catégorie d'entreprises, ainsi que les catégories PME, entreprise de taille intermédiaire et grande entreprise présentées ci-dessous, est définie par le décret d'application (n°2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie, « relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

J. Microgroupe

Un microgroupe est un groupe de sociétés dont l'effectif total, en France, est inférieur à 10 salariés et dont le chiffre d'affaires total ou le total de bilan en France n'excèdent pas 2 millions d'euros. Certains microgroupes en France ont une tête de groupe à l'étranger. Ils font en fait partie d'un groupe dont l'effectif ou le chiffre d'affaires ou le total de bilan "monde" dépassent très largement les seuils indiqués ci-dessus

Un groupe de sociétés est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle.

Des microgroupes sont probablement présents sur le territoire de l'Agglomération mais les données disponibles ne permettent pas de les identifier. Plus généralement, la faible taille de l'immense majorité des établissements présents sur le territoire peut surprendre lorsqu'on sait que l'Agglomération accueille de très grands groupes, actifs sur un marché mondial. Mais il est important de différencier l'entreprise et l'établissement. Une entreprise peut être de très grande taille et disposer localement d'un établissement de taille beaucoup plus modeste.

K. Les petites et moyennes entreprises (PME)

Les PME occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises. (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

L. Entreprise de taille intermédiaire

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

8

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. **Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises.**

M. Grande entreprise

Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés ;
- avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

III/ Données statistiques avril 2024 communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Dans cette partie, nous indiquons des valeurs synthétiques du territoire pour les différents enjeux concernés :

9

- A. La nature des entreprises présentes sur le territoire (selon la forme juridique établie par l'INSEE, observatoire économique AGDE).
- B. La confirmation de la structure du tissu économique à partir des tranches de chiffres d'affaires des entreprises les plus petites, représentant environ 70% de la totalité des acteurs économiques du territoire.
- C. Les tranches d'effectif des établissements implantés sur le territoire (INSEE, observatoire économique AGDE).
- D. Les tranches d'effectifs des entreprises ayant un établissement sur le territoire (INSEE, observatoire économique AGDE).

A. Nature des entreprises présentes sur le territoire : une majorité de microstructures et affaires individuelles

Les formes juridiques des entreprises implantées à Roissy Pays de France (31/12/2023)	Nombre	% du total
Services Publics Administratifs ou industriels et commerciaux	15	0,0%
Economie sociale, associations et organismes professionnels	82	0,2%
Affaires individuelles, professions libérales, artisans, commerçants, personnes physiques, exploitants agricoles	23 532	54,2%
Autres Groupements de Droit Privé	813	1,9%
SARL et EURL	6 187	14,3%
SA ou assimilés	12 755	29,4%
Total entreprises	43 384	100%

Source INSEE, logiciel AGDE © a6cmo

Les données montrent que **plus de la moitié des entreprises présentes sur le territoire (54,2%) relèvent du statut entreprise individuelle, qu'il s'agisse de microentreprises, de professions libérales, d'artisans, commerçants ou exploitants agricoles.** Il s'agit dans l'immense majorité des cas d'entreprises employant une à deux personnes, comme le confirmeront les analyses par tranche d'effectifs.

A cette catégorie, on peut rajouter les Sociétés A Responsabilité Limitée et les Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SARL et EURL) qui représentent au 31/12/2023 14,3% des entreprises présentes sur le territoire.

Ces structures comptent rarement plus de quelques salariés et atteignent exceptionnellement dix emplois. On peut estimer qu'elles relèvent en totalité de la microentreprise. Ainsi, **ces microstructures représentent ensemble près de 70% des acteurs économiques (54,2% + 14,3%).**

Toutefois, **les sociétés anonymes (y compris les SAS, Société par actions simplifiée) représentent plus d'un tiers du total (29,4%).** C'est dans cette catégorie juridique hétérogène que se trouvent les PME et grandes entreprises. Mais ce n'est pas leur forme juridique qui suffit à définir leur taille. En effet, certaines sociétés anonymes sont de petite taille (les SAS notamment) alors que d'autres peuvent être de véritables groupes. Ainsi, les SAS représentent fin 2023 plus de 11 000 structures sur 12 755 sociétés anonymes identifiées par l'INSEE et présentes dans l'observatoire économique AGDE.

On peut donc raisonnablement penser que la majorité des SAS relève de la petite entreprise mais pour les différencier, il sera nécessaire d'étudier les répartitions par effectifs (voir infra).

B. Les tranches de chiffres d'affaires des entreprises les plus petites.

1) Bases minimum et tranches de chiffre d'affaires

Les données fiscales permettent de **connaître les contribuables soumis à la CFE qui relèvent de la « base minimum », c'est-à-dire de petites structures.** On rappelle que la CFE n'est due ni par les structures publiques, ni par les associations, ni par les exploitants agricoles.

Sur 31 657 contribuables imposables, **près de la moitié (49,9%) réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 000 euros**. On peut à ce pourcentage rajouter les contribuables situés dans la tranche 10 001 à 32 600 euros (8,3%) et 32 601 à 100 000 euros (9,3%). Ainsi, **ces microstructures représentent ensemble 67,2% des contribuables CFE du territoire** : 49,9% + 8,3% + 9,3%.

Ces valeurs tirées des fichiers fiscaux intégrés dans le logiciel FITER sont très cohérentes avec celles provenant de l'observatoire économique AGDE et des données INSEE.

Tranches de chiffre d'affaires	Total 2023	%
Non renseignée	3 287	10,4%
<= 10 000 €	15 805	49,9%
10 001 à 32 600 €	2 621	8,3%
32 601 à 100 000 €	2 937	9,3%
100 001 à 250 000 €	2 554	8,1%
250 001 à 500 000 €	1 561	4,9%
Plus de 500 000 €	2 892	9,1%
Total	31 657	100%

Source : données DGFIP, logiciel FITERE © a6CMO

2) Cotisation valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En complément de cette analyse menée à partir des bases minimum, il est possible d'étudier les **entreprises qui contribuent à la CVAE**. Pour mémoire, cet impôt est dû par toute entreprise dépassant 500 000 euros de chiffre d'affaires annuel. Les entreprises réalisant plus de 150 000 euros de chiffre d'affaires sont déclarées mais elles ne sont pas concernées par la CVAE.

Roissy Pays de France compte **7 423 contribuables imposés à la CVAE en 2022, ce qui correspond à 23,4% des contribuables concernés par la Cotisation Economique Territoriale**. Mais parmi ces 7 423 contribuables :

- **3 813 n'ont qu'un seul établissement.** Au sein de ceux-ci, on compte 2 126 structures qui réalisent moins de 500 000 euros de chiffres d'affaires, plus de 1 300 d'entre elles réalisant moins de 300 000 euros. Une partie de ces entreprises relève du statut PME sans que ces données permettent de les identifier avec précision. Les autres, soit **environ 1 700, relèvent avec certitude de la PME, de l'entreprise intermédiaire ou de la grande entreprise**, selon leur effectif et/ou leur chiffre d'affaires¹.
- **3 610 ont plusieurs établissements.** C'est au sein de cette catégorie que se trouve l'essentiel des PME, entreprises intermédiaires et grandes entreprises. Parmi les entreprises ayant plusieurs établissements, on en compte également 342 entreprises réalisant moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires. **L'essentiel des entreprises situées au-delà de ce seuil (soit environ 3 300) relève probablement du statut PME à grande entreprise².**

Au total, **les données de CVAE permettent d'estimer à 5 000 le nombre de PME, entreprises intermédiaires ou grandes entreprises. Parmi ces établissements, 2 108 font partie d'un groupe³.**

Ces données sont confirmées par l'analyse des tranches d'effectifs.

C. Tranches d'effectif des établissements implantés sur le territoire.

Il est nécessaire de différencier l'effectif des établissements implantés sur le territoire et celui des entreprises ayant un ou plusieurs établissements sur le territoire communautaire afin d'apprécier l'importance des entreprises.

En effet, une entreprise de plusieurs milliers de salariés en France ou dans le monde peut disposer d'un établissement de petite taille sur la communauté. Localement, cet établissement relèvera donc de la petite entreprise alors que globalement il est rattaché à une entreprise de plus grande taille.

¹ Même source.

² Même source.

³ Source GDFIP, logiciel FITERE © a6cmo. Les données de CVAE montrent en effet que 2 108 contribuables CVAE d'entreprises ayant plusieurs établissements ont également un chiffre d'affaires groupe. Ces établissements sont donc rattachés à un groupe. Il s'agit d'un minimum car il est possible que d'autres structures relèvent également d'un groupe mais qu'elles ne soient pas identifiées en tant que telles au travers des données fiscales.

L'analyse des effectifs des établissements à partir de leur tranche d'effectif montre la **prédominance des effectifs non-déclarés (64,5% du total)**. Il s'agit de structures dans lesquelles il n'y a pas de salariés l'année de référence ou bien de jeunes entreprises pour lesquelles l'INSEE ne transmet pas d'éléments (moins de 3 ans). On retiendra donc que **les deux tiers des établissements présents sur le territoire n'ont pas de salariés : Affaires individuelles, artisans, commerçants, professions libérales, etc.**

Cette catégorie est à comparer avec les structures dans lesquelles il est précisé qu'il n'y a aucun salarié au 31 décembre mais qu'il y en a eu au moins un au cours de l'année de référence (16,9%) du total). Au total, **c'est donc un minimum de 64,5% et un maximum de 80 % (64,5% + 16,9%) des établissements du territoire qui ne compte aucun salarié, soit en permanence, soit au 31 décembre de l'année. Ainsi, entre les deux tiers et au moins les trois quart des établissements présents sur le territoire relève d'un statut autre que PME, entreprise intermédiaire ou grande entreprise.**

A l'opposé, on retiendra que **les établissements identifiés par l'INSEE comme comptant plus de dix salariés représentent 1 856 structures, soit 4,5 % du total. Ils relèvent tous du champ PME, entreprise intermédiaire ou grande entreprise.**

Leur poids dans l'effectif total est bien entendu considérablement plus important mais il est nécessaire de mesurer que **les structures qui peuvent être classées dans la catégorie PME, entreprises intermédiaires ou grandes entreprises représentent moins de 5 % du total des entreprises présentes sur le territoire de la communauté.**

Tranches effectif des établissements	Nombre	%
Non déclaré	26 584	64,5%
Pas de Salariés	6 952	16,9%
1 à 2 Salariés	2 892	7%
3 à 5 Salariés	1 927	4,7%
6 à 9 Salariés	1 009	2,4%
10 à 19 Salariés	848	2,1%
20 à 49 Salariés	601	1,5%
50 à 99 Salariés	226	0,5%
100 à 199 Salariés	106	0,3%
200 à 249 Salariés	21	0,1%
250 à 499 Salariés	31	0,1%
500 à 999 Salariés	15	0%
1000 à 1999 Salariés	3	0%
2000 à 4999 Salariés	5	0,0%
Total	41 220	100%

Source INSEE. Observatoire AGDE © A6cmo

Cette analyse peut être affinée en prenant en compte l'effectif des entreprises ayant au moins un établissement sur le territoire communautaire.

On notera, voir ci-après, que les résultats sont peu différents de ce qui vient d'être présenté.

D. Tranches d'effectifs des entreprises ayant un établissement sur le territoire.

14

Tranche d'effectif des entreprises	Nombre	%
Non déclaré	25 198	61,1%
Pas de Salariés	5 732	13,9%
1 à 2 Salariés	4 221	10,2%
3 à 5 Salariés	1 901	4,6%
6 à 9 Salariés	983	2,4%
10 à 19 Salariés	833	2%
20 à 49 Salariés	647	1,6%
50 à 99 Salariés	274	0,7%
100 à 199 Salariés	212	0,5%
200 à 249 Salariés	72	0,2%
250 à 499 Salariés	174	0,4%
500 à 999 Salariés	215	0,5%
1000 à 1999 Salariés	278	0,7%
2000 à 4999 Salariés	225	0,5%
5000 à 9999 Salariés	95	0,2%
Plus de 10000 Salariés	160	0,4%
Total	41 220	100%

Source INSEE. Observatoire AGDE © A6cmo

En prenant en compte les effectifs des entreprises dans leur ensemble et non celui de leurs effectifs sur la seule communauté d'Agglomération, il est logique de constater une augmentation de la taille moyenne des structures⁴. Ainsi :

- On compte 274 entreprises de 50 à 99 salariés contre 226 établissements de cette taille implantés sur la communauté.
- On compte 212 entreprises de 100 à 199 salariés contre 106 établissements.
- On compte 72 entreprises de 200 à 249 salariés contre 21 établissements.
- On compte 174 entreprises de 250 à 499 salariés contre 31 établissements.
- 215 entreprises de 500 à 999 salariés mais 15 établissements.
- 278 entreprises de 1 000 à 1 999 salariés mais 3 établissements.
- 225 entreprises de 2 000 à 4 999 salariés contre 5 établissements.
- 95 entreprises de 5 000 à 9 999 salariés et 160 de plus de 10 000 contre aucun établissement de cette taille sur l'Agglomération.

La prise en compte de l'entreprise dans son ensemble et non du seul établissement a donc une influence sur la connaissance des entreprises intermédiaires et grandes entreprises puisqu'on passe de 407 établissements de plus de 50 salariés à 1 705 entreprises de plus de 50 salariés. La compréhension du poids des PME et entreprises de grande taille sur le territoire est influencée par cette différence.

Il est nécessaire d'avoir à l'esprit cette **différence entre** :

⁴ Aux erreurs statistiques près. On constate ainsi que 833 entreprises se situent dans la tranche 10 à 19 salariés alors que cette tranche concerne 848 établissements sur le territoire. Cette incohérence statistique résulte des dates d'enquêtes de l'INSEE et ne concerne que les tranches d'effectif inférieures. En effet, si les entreprises indiquent avec précision leur effectif – et donc la tranche d'effectif dans laquelle elles se situent, elles sont moins précises pour l'effectif réel de leurs différents établissements et cela pour plusieurs raisons qui peuvent se combiner : le lieu d'exercice est difficile à établir sur l'année pour les salariés présents sur des chantiers, en déplacements commerciaux réguliers, formateurs sur site ou en formation, sous-traitants sur des sites clients, techniciens de maintenance sur sites clients, etc. Dans tous ces cas, le lieu d'exercice affecté à la fin de l'année lors de la clôture du bilan de l'entreprise est parfois imprécis. A cela se rajoute les critères de calcul des effectifs : au 31 décembre de chaque année, en moyenne mensuelle, en équivalents temps pleins, etc. Il en résulte que l'effectif affecté à un site peut se révéler assez différent de l'effectif qui exerce réellement sur ce site. Or, ces écarts peuvent impacter les tranches d'effectifs auxquelles l'établissement est rattaché. Il arrive ainsi que l'effectif d'un établissement apparaissent supérieur à l'effectif de l'entreprise dans son ensemble. C'est bien sur une incohérence technique, mais elle s'explique par ces approximations sur la localisation réelle des emplois dans les différents sites de l'entreprise. Par parenthèse, la commission Fouquet qui avait travaillé au début des années 2000 sur l'hypothèse d'une réforme de la taxe professionnelle pour prendre en compte la valeur ajoutée avait alerté sur ce risque d'imprécision.

- **L'effectif de l'entreprise**, lequel définit le rattachement à la moyenne, intermédiaire ou grande entreprise. **C'est bien à partir de la taille de l'entreprise que se définit le seuil de rattachement à la microentreprise, PME, entreprise intermédiaire ou grande entreprise et non à partir des effectifs localisés sur ses établissements.**
- **L'effectif de l'établissement**, qui décrit uniquement son effectif estimé, avec les limites de l'exercice, évoquées dans la note de bas de page précédente. Ainsi, l'établissement peut ne compter que cinq ou dix salariés (voir aucun) et être classé parmi les PME ou grandes entreprises s'il fait partie d'une entreprise dont l'effectif total permet de la rattacher à une PME ou grande entreprise : localement, il s'agit d'une micro structure mais globalement cette micro structure est rattachée à une grande entreprise et cette différence entre l'établissement et l'entreprise explique les risques d'erreurs dans l'analyse de la taille du tissu économique.

On peut enfin appréhender le poids respectif des différentes catégories d'entreprises en prenant en compte ce critère dans les fichiers SIREN intégrés dans le logiciel AGDE.

Catégories	Nombre	%
Indéterminée (affaires individuelles)	25 420	61,7%
Micro-entreprise	12 656	30,7%
PME	2 002	4,9%
Entreprise de taille intermédiaire	890	2,2%
Grande entreprise	252	0,6%
Total	41 220	100%

Source INSEE. Observatoire AGDE © A6cmo

Ces données qui ne prennent pas en compte le critère effectif local mais uniquement l'effectif de l'entreprise sont également issues des fichiers SIREN de l'INSEE, comme l'ensemble de ce que nous avons analysé précédemment. **Elles confirment que l'ensemble microentreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises représente une minorité des entreprises du territoire (38,2% du total et environ 16 000 structures). Mais au sein de cet ensemble, les microentreprises représentent plus de 30 % du total.** La grande majorité de ces structures ne compte que quelques salariés, voire un seul, comme nous l'avons vu précédemment.. **La distinction entre microentreprises, administrativement considérées comme des PME et PME proprement dites, entreprises**

intermédiaires et grandes entreprises nous semble donc s'imposer pour mener une analyse territoriale.

Ainsi, les **affaires individuelles sont largement majoritaires puisqu'elles représentent près de 62 % des catégories d'entreprises identifiées par l'INSEE (61,7%).**

Entre les deux, les micro-entreprises représentent environ 30 % des structures présentes sur l'agglomération et

17

Ainsi, l'INSEE indique la répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2021 (source INSEE : dossier complet communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tableau Res G2). Les données détaillées sont indiquées ci-dessous.

Tranche d'effectif	% du total
Aucun salarié	10,8%
1 à 9 salariés	66,2%
10 à 19 salariés	10,9%
20 à 49 salariés	7,3%
50 salariés et plus	4,8%
Total	100%

Source INSEE : dossier complet communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tableau Res G2.

Ce dernier complet confirme les analyses menées précédemment, **l'immense majorité des entreprises (77%) compte moins de dix salariés, les entreprises de plus de vingt salariés représentant 12 % du total.**

Par contre, si les entreprises sont étudiées à partir de leurs effectifs, notamment locaux, la situation change radicalement. En toute logique, les PME et grandes entreprises représentent une part de l'emploi total beaucoup plus importante que leur poids en nombre.

	Effectif estimés (valeurs brutes)	%
non salariés	34 130	21,4%
1 à 9 salariés	19 848	12,4%
10 à 19 salariés	12 325	7,7%
20 à 49 salariés	19 309	12,1%
50 à 99 salariés	15 781	9,9%
plus de 100 salariés	58 441	36,6%
Total	159 834	100%

Source INSEE. Observatoire AGDE © A6cmo

Ces données proviennent de l'exploitation des données intégrées dans l'observatoire économique. Elles reposent sur des hypothèses standard d'estimation des effectifs des établissements selon leur tranche d'effectif. Ainsi, un établissement situé dans la tranche 1 à 2 emplois comptera par convention 1,5 emplois, un établissement dans la tranche 3 à 5 en comptera 4, etc. Il s'agit d'une première approche qui pourrait être enrichie par le service économique si celui-ci mène chaque année une enquête de terrain pour connaître l'effectif réel des 400 établissements de plus de cinquante salariés implantés sur son territoire.

Mais en première approche, une analyse menée à partir des tranches d'effectifs montre l'importance des PME et grandes entreprises dans l'effectif total puisque **les plus de cinquante salariés représenteraient de 45% de l'emploi total (46,5%)**.

Conclusions

19

1. La catégorie PME est définie par l'INSEE selon des critères très larges puisque elle peut intégrer des structures comptant moins de dix salariés et des structures en comptant jusqu'à 250.
2. Ce caractère très large complexifie l'analyse territoriale et il est utile d'identifier spécifiquement les microentreprises d'une part, les PME de l'autre, même si ces microentreprises sont rattachées aux PME.
3. Cela se justifie d'autant plus que la définition des catégories d'entreprises repose sur l'effectif des entreprises et non l'effectif local. Il est donc assez pertinent d'identifier non seulement les effectifs locaux mais également la catégorie spécifique des micro-entreprises.
4. Cette analyse s'intègre dans un constat : **les affaires individuelles représentent près des deux tiers des établissements présents sur le territoire**. D'autre part, près de 80 % des établissements ne compte aucun salarié ou bien en ont compté au moins un dans l'année mais n'en ont plus au 31 décembre. C'est cette réalité qui impose de traiter spécifiquement les microentreprises et de les séparer des PME d'un point de vue analytique puisqu'on sait qu'une partie significative de ces microentreprises n'a pas de salariés.
5. On retrouve cette dualité du tissu économique lorsqu'on exploite les données fiscales concernant les bases minimum de CFE d'une part, la cotisation valeur ajoutée de l'autre.
6. Enfin, l'analyse des emplois par catégories (1 à 9, 10 à 19, etc.) confirme que si les affaires individuelles et micro entreprises constituent la majorité des établissements présents sur le territoire, ces structures pèsent en revanche très sensiblement moins dans l'effectif que les sociétés de plus de vingt salariés. Ces dernières représentent en effet presque 60 % (58,6%) des emplois estimés à partir de la méthode des tranches d'effectif établissement.